

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil: 10 ans de prison pour un beau-père violeur

Photo: Jean Paulin Allogho



Anicet Mouélé à la barre.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

ANICET Mouélé alias "Petit Prince", 50 ans, a éclopé de 10 ans de prison dont 4 avec sursis et une amende de 500 mille francs, à l'issue de l'examen de son dossier lors de la session criminelle de Port-Gentil. Il était accusé du viol d'une

mineure de moins de 15 ans, B.C., âgée de 14 ans au moment des faits.

Le 19 mai 2017 vers 22 heures, à Port-Gentil, Philomène Nzalengui-laye, mère de la victime, est réveillée par les pleurs de son nouveau-né. Elle constate l'absence du lit de son concubin, Anicet Mouélé alias Petit Prince. Elle se dirige alors au salon

et le surprend en pleine érection sur B.C. Malgré ce "flagrant délit", le Petit Prince nie les faits, arguant qu'il voulait masser le genou endolori de l'enfant. Sauf que celle-ci a révélé plus tard que ce n'est pas la première fois que son

beau-père lui faisait des attouchements.

À la barre, l'accusé a indiqué qu'il est plutôt victime d'une conspiration montée par son ancienne concubine. Le procureur général, Armel Boulé, a requalifié le crime de viol

sur mineure de moins de 15 ans en tentative de viol sur mineure de moins de 15 ans. Puis requis 10 ans de prison. Me Agnès Bengone, commis à la défense, a plaidé non-coupable, vue l'incohérence des faits relatés par la partie civile et les

contradictions du certificat médical. Et Me Chansel Guissiga constitué aux intérêts de l'accusé, de plaider son acquittement au bénéfice du doute au minimum, et au maximum, l'acquittement, purement et simplement.

Makokou: le quadragénaire, la fillette de 8 ans et la prison

SCOM
Libreville/Gabon

GH I S L A I N Menyong, un Gabonais de 40 ans, a été interpellé par les éléments de la Police judiciaire (PJ) de Makokou. Avant d'être placé en détention préventive à la prison locale. Il aurait violé une fille de 8 ans, R. N. Une source proche du service des Affaires sociales du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo indique que les faits ont eu lieu à Zoatab, dans le 1er arrondissement de cette commune. R. N. est envoyée par ses parents chez le boutiquier du coin pour acheter du riz. Sur le chemin du retour, elle croise Ghislain Menyong, qui l'aurait entraînée de force dans une maison aban-

donnée. Le quadragénaire l'aurait ensuite déshabillée, avant de tenter une pénétration anale. L'acte ayant échoué, le bourreau se serait contenté d'une fellation de la part de sa victime. C'est toute nue que R. N. aurait regagné son domicile. Peu de temps après, les agents de l'antenne de la PJ ont été saisis par l'oncle de l'enfant. C'est ainsi que les flics ont arrêté Ghislain Menyong, avec une des chaussures de la fillette à son pied. Interrogé, il aurait reconnu les faits. Estimant qu'il aurait agi sous l'effet des stupéfiants. Incarcéré après avoir été entendu par le juge d'instruction, le mis en cause est poursuivi par le parquet de Makokou pour viol sur mineure relativement aux nouvelles dispositions du Code pénal.



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°02

Appel d'offres international ouvert n°77/BEAC/SG-DPMG/AOIO/Bien/2022 pour la fourniture et l'installation de bornes anti-franchissement

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, d'acquérir des bornes anti-franchissement pour la sécurisation des abords de ses Services Centraux. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous les jours ouvrés entre 9 heures et 14 heures.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5402
📠 : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris.

Les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission, sont tenues d'effectuer la visite de site qui se tiendra le jeudi 30 juin 2022 à 10 heures.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 28 juillet 2022 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
✉ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé – Cameroun.

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques, le jeudi 28 juillet 2022 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers, à une date qui sera communiquée ultérieurement. Les séances d'ouverture se tiendront par visioconférence en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus.

Yaoundé, le

Le Président,